

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### **Banque de Tunisie** Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Mohamed Louzir.

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-17	déc.-16
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	195 775	205 019
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	117 676	126 858
Créances sur la clientèle	A3	4 210 630	3 705 315
Portefeuille titres commercial	A4	416 129	313 894
Portefeuille d'investissement	A5	298 275	321 575
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	154 172	139 549
Valeurs immobilisées nettes	A7	100 322	101 448
Autres actifs	A8	54 005	53 093
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	30 865	34 075
Titres mis en équivalence	A10	36 161	34 348
Ecart d'acquisition net	A11	15 381	16 180
<b>Total des Actifs</b>		<b>5 629 391</b>	<b>5 051 354</b>
Banque Centrale et CCP	P1	416 303	415 247
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	131 991	66 573
Dépôts de la clientèle	P3	3 344 553	3 053 802
Emprunts et ressources spéciales	P4	347 796	230 982
Autres passifs	P5	206 875	210 475
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	266 543	240 196
<b>Sous-Total Passifs</b>		<b>4 714 061</b>	<b>4 217 275</b>
Capital		180 000	180 000
(Titre d'auto contrôle)		-5 585	-5 541
Réserves consolidées		525 276	488 118
Résultats consolidés		133 542	98 588
Actions propres			
<b>Sous-Total capitaux propres</b>	C1	<b>833 232</b>	<b>761 165</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>82 098</b>	<b>72 914</b>
<b>Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires</b>		<b>5 629 391</b>	<b>5 051 354</b>

(En milliers de dinars)

Note	déc.-17	déc.-16
Cautions, avals et autres garanties données	727 998	773 216
Crédits documentaires	247 864	205 693
Actifs donnés en garantie	423 444	415 000
<b>Total des passifs éventuels</b>	<b>1 399 306</b>	<b>1 393 909</b>
Engagements de financement donnés	304 903	168 661
Engagements sur titres	11	11
Avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres	1 155	1 305
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>306 069</b>	<b>169 977</b>
Engagements de financement reçus	5 032	4 087
Garanties reçues	2 036 546	2 041 229
Avals, cautions de garantie sur convention de portage	0	0
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés	577	513
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>2 042 155</b>	<b>2 045 829</b>

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-17	déc.-16
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	R1	296 193	258 499
Commissions - Produits	R2	51 836	48 790
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	52 733	30 542
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	9 704	18 524
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>410 466</b>	<b>356 355</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	145 180	126 787
Commissions encourues	R6	1 773	996
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>146 953</b>	<b>127 783</b>
Marge nette des activités d'assurance	R7	14 392	12 328
<b>Produit net bancaire</b>		<b>277 905</b>	<b>240 900</b>
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	11 104	22 073
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	3 165	6 471
Autres produits d'exploitation		-5 421	-5 005
Frais de personnel	R10	66 958	55 070
Charges générales d'exploitation	R11	18 149	17 715
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	10 417	10 581
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>173 534</b>	<b>133 995</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		2 011	1 423
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-2 940	-5 667
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>178 484</b>	<b>141 085</b>
Impôts sur les sociétés		32 185	24 021
Amortissement des écarts d'acquisition		798	798
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>145 501</b>	<b>116 266</b>
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		4 486	10 424
<b>Résultat net</b>		<b>141 015</b>	<b>105 842</b>
Intérêts minoritaires		7 474	7 254
<b>Résultat net, part groupe</b>	R13	<b>133 542</b>	<b>98 588</b>
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,786	0,617

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-17	déc.-16
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		393 848	334 556
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-145 752	-130 605
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		37 975	-10 906
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-500 306	-243 986
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		287 790	307 312
Titres de placement		-89 652	-26 861
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-73 274	-62 635
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-16 529	-43 912
Impôt sur les bénéfices		-28 298	-13 490
<b>Flux d'exploitation autres secteurs financiers</b>		<b>7 955</b>	<b>7 913</b>
<b>Flux d'exploitation autres secteurs non financiers</b>		<b>10 995</b>	<b>8 025</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>-115 248</b>	<b>125 411</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		17 662	27 915
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		18 147	-55 088
Acquisition/ cession sur immobilisations		-4 639	-7 045
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>31 170</b>	<b>-34 218</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emission d'actions		-96	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-3 086	-4 709
Augmentation/diminution ressources spéciales		120 330	89 432
Dividendes versés		-82 858	-57 581
<b>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>34 289</b>	<b>27 142</b>
<b>Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-50 036	118 134
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	213 885	95 751
Dont trésorerie chez la BT	(61)		2 997
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>163 850</b>	<b>213 885</b>
Dont trésorerie chez la BT	2 023		(61)

## Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

### 1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2017 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

### 2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

#### 2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

#### 2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

#### 2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

### 3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

#### 3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et de l'hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs

sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

### **3.2 Comptabilisation de l'impôt**

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

### **3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances**

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

#### **3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance**

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

#### **3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

#### **3.3.3 Marge nette des activités d'assurance**

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

#### **4. Portefeuille titres**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

##### **4.1 Titres de transaction**

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

##### **4.2 Titres de Placement**

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

##### **4.3 Titres d'investissement**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

## 5. Périmètre de consolidation

### 5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2017	2016	2017	2016
<b>Activité Bancaire</b>				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,57%	98,58%
<b>Gestion de portefeuille de valeurs mobilières</b>				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	53,90%	53,91%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	55,12%	52,74%	47,44%	47,42%
<b>Intermédiation en bourse</b>				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	98,12%	98,13%
<b>Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles</b>				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	99,98%	53,90%	93,29%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	0,00%	100,00%	0,00%	98,58%
<b>Investissement et financement des projets</b>				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,54%	98,55%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	75,72%	75,73%
<b>Location de terrains et d'immeubles</b>				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	42,76%	43,16%
LA FONCIERE DES OLIVIERIS	81,46%	81,46%	57,31%	57,32%
<b>Assurance</b>				
ASTREE Assurance	60,06%	60,07%	53,90%	53,91%
<b>Promotions Touristique</b>				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	38,77%	39,35%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	38,78%	39,35%
<b>Transport de Fonds</b>				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,54%	98,56%

### 5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2017	2016	2017	2016
<b>Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières</b>				
SICAV CROISSANCE	73,67%	73,10%	45,64%	45,30%
SICAV RENDEMENT	10,18%	10,02%	6,43%	5,45%

### 5.3. Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en millers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence



## Notes sur le Bilan

### Note A1

#### AC1 - Caisse

	déc.-17	déc.-16
Caisse dinars	32 585	23 838
Caisse devises	4 465	4 403
Banque Centrale de Tunisie	158 255	176 629
CCP et traveller's chèques	470	149
<b>Total AC1 - Caisse</b>	<b>195 775</b>	<b>205 019</b>

### Note A2

#### AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	déc.-17	déc.-16
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>23 218</b>	<b>16 157</b>
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	12 500	7 125
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	10 718	9 032
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>94 447</b>	<b>110 681</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	76	10 270
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	14 697	54 382
Prêts aux organismes financiers spécialisés	79 674	46 029
<b>Créances rattachées</b>	<b>11</b>	<b>20</b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	11	20
Créances rattachées sur Prêts aux organismes fin. spécialisés	0	0
<b>Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>117 676</b>	<b>126 858</b>

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

**Note A3****AC3 - Créances sur la clientèle**

	déc.-17	déc.-16
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	359 827	358 066
<b>Crédits sur ressources ordinaires</b>	3 645 789	3 220 666
<b>Créances sur crédit-bail</b>	59 483	44 878
<b>Avances sur comptes à terme et bons de caisse</b>	33 800	12 136
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	169 778	95 054
Financement sur ressources externes	166 352	92 252
Financement sur ressources budgétaires	3 426	2 802
<b>Créances Impayés douteuses et litigieuse</b>	202 030	226 880
Créances impayés	24 416	50 589
Créances au contentieux	177 614	176 291
<b>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</b>	34 785	32 897
<b>Couvertures comptables</b>	-294 862	-285 262
Agios réservés	-18 722	-18 492
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-276 140	-266 770
<b>Total AC3 - Créances sur la clientèle</b>	<b>4 210 630</b>	<b>3 705 315</b>

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

**Note A4****AC4 - Portefeuille-titres commercial**

	déc.-17	déc.-16
Titres de placement	396 375	302 537
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	19 754	11 357
<b>Total AC4 - Portefeuille-titres commercial</b>	<b>416 129</b>	<b>313 894</b>

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction : les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement : les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

**Note A5****AC5 - Portefeuille d'investissement**

	déc.-17	déc.-16
<b>Titres de propriété</b>	<b>318 081</b>	<b>329 515</b>
Titres de participation	186 075	198 589
Parts dans les entreprises associées	0	0
Parts dans les entreprises liées	80	0
Fonds gérés par des SICAR	131 926	130 926
<b>Titres de créances</b>	<b>21 215</b>	<b>26 439</b>
Emprunts nationaux	21 215	26 439
Obligations	0	0
<b>Créances rattachées</b>	<b>672</b>	<b>985</b>
<b>Provisions pour dépréciations de titres</b>	<b>-41 693</b>	<b>-35 364</b>
<b>Total AC5 - Portefeuille d'investissement</b>	<b>298 275</b>	<b>321 575</b>

**Note A6****Placements nets des entreprises d'assurances**

	déc.-17	déc.-16
<b>Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées</b>		
Terrains et constructions d'exploitation	1 530	1 618
Terrains et constructions hors exploitation	7 203	3 635
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 097	690
<b>Sous-Total</b>	<b>17 830</b>	<b>5 943</b>
<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>32 204</b>	<b>32 204</b>
<b>Autres placements financiers</b>		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	83 339	82 517
Obligations et autres titres à revenu fixe	102 705	92 099
Prêts hypothécaires	577	513
Autres prêts	469	436
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	108 970	102 270
<b>Sous-Total</b>	<b>296 060</b>	<b>277 835</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>1 732</b>	<b>1 622</b>
<b>Total</b>	<b>347 826</b>	<b>317 604</b>
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-193 654	-178 055
<b>Placements nets</b>	<b>154 172</b>	<b>139 549</b>

**Note A7****AC6 - Valeurs Immobilisées**

	déc.-17	déc.-16
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 715</b>	<b>13 985</b>
Frais d'établissement	196	196
Logiciels informatiques	13 203	12 473
Fonds de commerce	1 316	1 316
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>299 232</b>	<b>291 325</b>
Immeubles d'exploitation	134 406	132 457
Immeubles Hors exploitation	8 766	5 620
Terrains d'exploitation	10 410	10 020
Terrains hors exploitation	1 750	1 750
Agencements	65 347	64 629
Matériels informatiques	286	277
Matériels bancaires	0	0
Matériel de transport	3 510	3 256
Immobilisations en cours	594	1 120
Autres matériels	74 163	72 196
<b>Cumuls amortissements</b>	<b>-213 625</b>	<b>-203 862</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	-13 165	-11 624
Amortissements des immobilisations corporelles	-200 460	-192 238
<b>Total AC6 - Valeurs Immobilisées</b>	<b>100 322</b>	<b>101 448</b>

**Note A8****AC7 - Autres actifs**

	déc.-17	déc.-16
<b>Siège, succursales et agences</b>	<b>6 203</b>	<b>1 077</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>8 534</b>	<b>14 985</b>
Compensation reçue	5 363	8 324
Compte d'ajustement devises	307	2 472
Agios, débits à régulariser et divers	2 864	4 189
<b>Débiteurs divers</b>	<b>39 268</b>	<b>37 031</b>
<b>Total AC7 - Autres actifs</b>	<b>54 005</b>	<b>53 093</b>

## Note A9

### Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-17	déc.-16
Provisions pour primes non acquises	8 236	7 262
Provisions pour sinistres Vie	0	181
Provisions pour sinistres Non Vie	22 363	26 366
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	0	0
Autres Provisions techniques non Vie	266	266
<b>Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>30 865</b>	<b>34 075</b>

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

## Note A10

### Titres mis en équivalence

	% Ints 2017	déc.-17	déc.-16
SICAV RD	6,43%	29 963	28 859
SICAV CR	45,64%	6 198	5 489
<b>Titres mis en équivalence</b>		<b>36 161</b>	<b>34 348</b>
Contribution aux réserves consolidées		-537	-419
Contribution aux résultat consolidé		2 010	1 422

## Note A11

### Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-17	déc.-16
Ecart de première consolidation	25 217	25 217
Amortissements	-9 836	-9 037
<b>Total Traitement des écarts de première consolidation</b>	<b>15 381</b>	<b>16 180</b>

**Note A11.1****Traitement des écarts de première consolidation**

	déc.-16	déc.-17		Valeur Brute
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	
<b>Entités sous contrôle</b>				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	12 005	0	0	12 005
<b>Total Brut</b>	<b>25 217</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 217</b>

**Note A11.2****Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition**

	déc.-16	déc.-17		Cumuls
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	
<b>Entités sous contrôle</b>				
- FOSA	518	15	0	533
- ASTREE	2 982	253	0	3 234
- PLAC.TUNISIE	298	28	0	326
- CARTHAGO	2 985	352	0	3 336
- SCAN	2 255	150	0	2 406
<b>Total</b>	<b>9 037</b>	<b>798</b>	<b>0</b>	<b>9 836</b>

**Note P1****PA1 - Banque Centrale et CCP**

	déc.-17	déc.-16
<b>Dépôts à vue</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Banque Centrale	0	0
CCP	0	0
<b>Emprunt auprès de la Banque Centrale</b>	<b>416 000</b>	<b>415 000</b>
Emprunts en dinars	416 000	415 000
Emprunts en devises	0	0
<b>Dettes rattachées</b>	<b>303</b>	<b>247</b>
<b>Total PA1 - Banque Centrale et CCP</b>	<b>416 303</b>	<b>415 247</b>

**Note P2****PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

	déc.-17	déc.-16
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>13 923</b>	<b>19 571</b>
Banques et correspondants étrangers	7 575	13 930
Organismes financiers spécialisés	6 348	5 641
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>117 714</b>	<b>46 946</b>
Emprunts en dinars	0	0
Emprunts en devises	117 714	46 946
<b>Dettes rattachées</b>	<b>354</b>	<b>56</b>
<b>Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>131 991</b>	<b>66 573</b>

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

**Note P3****PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

	déc.-17	déc.-16
<b>Comptes à vue</b>	<b>1 176 807</b>	<b>1 051 297</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>1 103 856</b>	<b>965 561</b>
Comptes spéciaux d'épargne	1 085 407	947 033
Autres comptes d'épargne	18 449	18 528
<b>Dépôts à terme</b>	<b>939 167</b>	<b>949 466</b>
Comptes à terme	571 102	542 141
Bons de caisse	22 565	22 825
Certificats de dépôts	345 500	384 500
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>97 912</b>	<b>67 732</b>
<b>Dettes rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>26 811</b>	<b>19 746</b>
<b>Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>3 344 553</b>	<b>3 053 802</b>

**Note P4****PA4 - Emprunts et ressources spéciales**

	déc.-17	déc.-16
Ressources extérieures	340 843	225 369
Ressources budgétaires	5 567	4 640
Dettes rattachées	1 386	973
<b>Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>347 796</b>	<b>230 982</b>

**Note P5****PA5 - Autres passifs**

	déc.-17	déc.-16
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>67 294</b>	<b>61 529</b>
Compensation à régler	53 162	46 299
Comptes d'ajustement devises	18	1 613
Agios, Crédits à régulariser et divers	14 114	13 617
<b>Provisions</b>	<b>20 873</b>	<b>22 517</b>
Provisions pour risques et charges diverses	14 353	14 960
Provisions pour congés payés	2 287	2 097
Provisions pour créances en hors bilan	4 233	5 460
<b>Créditeurs divers</b>	<b>118 708</b>	<b>126 429</b>
Créditeurs / opérations d'impôt	15 148	17 665
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	4 252	3 413
Créditeurs / Opérations BCT	479	384
Créditeurs / opérations avec le personnel	14 063	10 369
Créditeurs / opérations sur titres	1 825	8 621
Chèques à payer	8 825	6 214
Autres Créditeurs	71 347	75 951
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	2 769	3 812
<b>Total PA5 - Autres passifs</b>	<b>206 875</b>	<b>210 475</b>

Les provisions de 2017 incluent un montant de 6.486 mille dinars relatifs à la cotisation à la CNSS dont la banque a été soumise pour les exercices 2011, 2012 et 2013, et ce, suite à la vérification approfondie ayant eu lieu en 2014.

**Note P6****Provisions techniques des entreprises d'assurance**

	déc.-17	déc.-16
Provisions pour primes non acquises Non Vie	33 717	30 478
Provisions d'assurances Vie	115 667	95 396
Provisions pour sinistres Vie	2 635	2 733
Provisions pour sinistres Non Vie	107 367	105 455
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	1 415	1 298
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	1 716	1 590
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	281	282
Autres provisions techniques Vie	787	54
Autres Provisions techniques non Vie	2 958	2 910
<b>Total Provisions techniques des entreprises d'assurance</b>	<b>266 543</b>	<b>240 196</b>

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.



**Note C1****Tableau de variation des capitaux propres**

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2017.12</b>	<b>180 000</b>	<b>-5 541</b>	<b>488 118</b>	<b>98 588</b>	<b>761 165</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	98 588	-98 588	0
Dividendes versés	0	0	-62 805	0	-62 805
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	133 542	133 542
Autres mouvements	0	-44	0	0	-44
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	1 375	0	1 375
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2017.12</b>	<b>180 000</b>	<b>-5 585</b>	<b>525 276</b>	<b>133 542</b>	<b>833 232</b>

## Notes sur l'état de résultat

### Note R1

#### PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-17	déc.-16
<b>Produits sur opérations interbancaires</b>	<b>1 712</b>	<b>1 021</b>
<b>Produits sur opérations avec la clientèle</b>	<b>294 481</b>	<b>257 478</b>
Revenus des opérations de crédit	248 790	213 780
Revenus des comptes débiteurs	34 553	31 026
Commissions sur avals et cautions	4 544	4 199
Report déport sur change à terme	2 409	4 854
Produits sur opérations de leasing	4 185	3 619
<b>Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>296 193</b>	<b>258 499</b>

### Note R2

#### PR2 - Commissions (Produits)

	déc.-17	déc.-16
Commissions sur comptes	12 859	12 800
Opérations guichet et opérations diverses	2 806	2 422
Opérations sur titres	3 852	3 909
Opérations avec l'étranger	5 536	5 186
Commissions sur moyens de paiement	11 836	11 100
Commissions de gestion	14 947	13 373
<b>Total PR2 - Commissions (Produits)</b>	<b>51 836</b>	<b>48 790</b>

### Note R3

#### PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	déc.-17	déc.-16
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	<b>23 409</b>	<b>15 154</b>
Intérêts/Titres de transaction	20 829	14 134
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	3 753	-632
Plus value de cession/Titres de transaction	-1 174	1 652
<b>Gains nets sur titres de placement</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus value de cession/Titres de placement	2	0
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>29 322</b>	<b>15 388</b>
Différence de change sur opérations monétiques	110	-46
Produits sur change manuel	3 246	2 920
Produits sur opérations de change en compte	24 727	11 754
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 240	760
<b>Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change</b>	<b>52 733</b>	<b>30 542</b>

### Note R4

#### PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

	déc.-17	déc.-16
Revenus des obligations	5 145	5 995
Revenus des titres de participation	4 628	12 529
Revenus des parts dans les entreprises associées	0	0

Revenus des parts dans les Co-Entreprises	0	0
Revenus des parts dans les entreprises liées	-2	0
Effets des éliminations Dividendes	-66	0
<b>Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement</b>	<b>9 704</b>	<b>18 524</b>
<b>Note R5</b>		
<b>CH1 - Charges d'intérêts</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Charges sur opérations interbancaires	23 809	19 775
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	110 110	98 261
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	11 261	8 751
<b>Total CH1 - Charges d'intérêts</b>	<b>145 180</b>	<b>126 787</b>
<b>Note R6</b>		
<b>CH2 - Commissions encourues</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Commission d'aval sur opération de refinancement	29	95
Charges sur opérations de retrait monétique	1 104	375
Frais d'interchange émis	515	451
Autres commissions	126	75
<b>Total CH2 - Commissions encourues</b>	<b>1 773</b>	<b>996</b>

**Note R7****Marge nette des activités d'assurance**

	déc.-17	déc.-16
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	13 944	12 618
Résultat Technique de l'Assurance Vie	5 421	4 444
<b>Résultat technique</b>	<b>19 364</b>	<b>17 062</b>
Produits des placements Assurance Non Vie	16 099	13 412
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 916	-4 026
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-7 795	-5 596
Autres produits non techniques	208	2 998
Autres charges non techniques	-2 340	-4 000
<b>Marge intégrable</b>	<b>22 620</b>	<b>19 850</b>
Elimination des opérations intra-Groupe	-8 228	-7 522
<b>Marge nette des entreprises d'assurance</b>	<b>14 392</b>	<b>12 328</b>

**Note R8****PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs**

	déc.-17	déc.-16
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	8 171	20 231
Dotations nettes aux provisions pour passifs	-211	830
Pertes sur créances irrécouvrables	3 958	1 337
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-814	-325
<b>Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs</b>	<b>11 104</b>	<b>22 073</b>

**Note R9****PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement**

	déc.-17	déc.-16
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	-1 145	5 476
Pertes subies sur les titres en portefeuille	2 176	1 814
Plus ou moins values réalisées sur titres en portefeuille	2 065	-2 169
Frais de gestion du portefeuille	69	1 350
<b>Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement</b>	<b>3 165</b>	<b>6 471</b>

**Note R10****CH6 - Frais du personnel**

	déc.-17	déc.-16
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>50 834</b>	<b>42 977</b>
Masse salariale	40 286	33 879
Charges sociales	9 735	8 421
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	813	677
<b>Autres Frais liés au personnel</b>	<b>17 212</b>	<b>13 241</b>
Régime d'intéressement	13 736	10 032
Prime départ à la retraite	1 052	912
Divers	2 424	2 297
<b>Récupération sur personnel en détachement</b>	<b>-1 088</b>	<b>-1 148</b>
<b>Total CH6 - Frais du personnel</b>	<b>66 958</b>	<b>55 070</b>

**Note R11****CH7 - Charges d'exploitation**

	déc.-17	déc.-16
Télécommunication & courriers	2 488	2 075
Maintenance et entretien	3 098	2 598
Services externes d'exploitation	2 143	2 099
Achat de biens consommables	4 066	5 592
Communication, marketing et documentation	1 252	1 270
Assurance, Droits et taxes	1 610	1 383
Jetons de présence au conseil d'administration	518	468
Autres services extérieurs	2 609	2 326
Ajustements Produits et charges intra-groupe	363	-96
<b>Total CH7 - Charges d'exploitation</b>	<b>18 149</b>	<b>17 715</b>

**Note R12****CH8 - Dotations aux amortissements**

	déc.-17	déc.-16
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 566	4 549
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	5 852	6 032
<b>Total CH8 - Dotations aux amortissements</b>	<b>10 417</b>	<b>10 581</b>

**Note R13**

Contribution par unité dans le résultat consolidé :

Secteur Financier				Autres secteurs			déc.-17	déc.-16
Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique			

**Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement**

BT	124 635						124 635	90 287
ASTREE		5 695					5 695	5 108
FOSA					60		60	53
GITSA					73		73	69
GITSARL					0		0	-4
CARTHAGO						182	182	171
SCAN						-208	-208	-334
SPCB					53		53	608
GPT			97				97	229
PT			517				517	639
SBT				125			125	96
BT SICAR				336			336	-46
TFT				-10			-10	12
SPPI				-22			-22	278
<b>Total</b>	<b>124 635</b>	<b>5 695</b>	<b>613</b>	<b>429</b>	<b>186</b>	<b>-26</b>	<b>131 532</b>	<b>97 166</b>

**Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence**

SVCR			723				723	327
SVRD			1 287				1 287	1 095
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 010</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 010</b>	<b>1 422</b>
<b>Total Résultat</b>	<b>124 635</b>	<b>5 695</b>	<b>2 623</b>	<b>429</b>	<b>186</b>	<b>-26</b>	<b>133 542</b>	<b>98 588</b>

## Notes sur l'état des flux de trésorerie

### Note F1

#### Flux de trésorerie consolidé

	<u>Var. Trésorerie Filiales</u>	<u>BT</u>	<u>Secteur Financier</u>	<u>Autres Secteurs</u>	<u>déc.-17</u>	<u>déc.-16</u>
<b>Activités d'exploitation</b>						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle (*)	-2 084	289 873			287 789	307 312
<b>Trésorerie groupe</b>						
Incidence des variations des taux de change					-247	-201
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		204 124	9 660	40	213 885	95 751
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie			183	(244)	(61)	2 997
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>155 812</b>	<b>8 944</b>	<b>1 117</b>	<b>163 849</b>	<b>213 885</b>
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie			1 102	922	2 024	(61)

(\*) Chiffre 2016 retraité pour les besoins de la comparabilité

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

### 7. Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## GROUPE BANQUE DE TUNISIE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

### I- Rapport sur les états financiers consolidés

#### 1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre l'assemblée générale du 17 Juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 833 232 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 133 542 KDT

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## **4. Paragraphe d'observation**

Il est indiqué dans la note aux états financiers P5 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. En 2015, la banque a accepté une partie de la taxation, soit un montant de 465 KDT et a intenté une action en justice pour contester le reliquat des cotisations, soit un montant de 6 486 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point

## **5. Rapport du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.



## **7. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, entre Carthago et la société Club Acuaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 27 Mars 2018**

### **Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Mohamed Louzir**